

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/833

26 mars 2008

(08-1329)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV) OCTOBRE 2007-FÉVRIER 2008

### Communication du Secrétariat de la CIPV

La communication ci-après, reçue le 20 mars 2008, est distribuée à la demande du Secrétariat de la CIPV.

#### I. TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

1. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) tiendra sa troisième session du 7 au 11 avril 2008 à Rome (Italie) et toutes les parties contractantes de la CIPV sont invitées à y participer. Les parties non contractantes (membres de l'ONU) pourront y assister en qualité d'observateurs. La CIPV compte plus de 165 parties contractantes.

2. Parmi les points qui seront examinés par la CMP et qui présentent un intérêt particulier pour le Comité SPS de l'OMC figure ce qui suit:

- l'adoption du projet de NIMP: *Établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae)*;
- procédure et critères pour l'identification des thèmes à insérer dans le programme de travail de la CIPV relatif à l'établissement de normes;
- matériel de formation de la CIPV relatif à l'analyse du risque phytosanitaire;
- résultats du Groupe de travail à composition non limitée sur un éventuel mécanisme de la CIPV relatif à la conformité;
- analyse de l'application de l'outil d'ECP;
- élaboration d'une stratégie d'assistance technique de la CMP pour le renforcement des capacités phytosanitaires; et
- planification axée sur des projets pour le Fonds fiduciaire multilatéral de la CIPV.

3. Le Bureau de la CMP a élaboré, avec le concours du Groupe de travail sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT), un Plan opérationnel pour 2008 qui décrit les activités à mener en 2008 pour assurer la réalisation des objectifs du Plan d'activités pour 2007-2011, et établit

leur coût. Cela devrait permettre d'accroître la transparence et la responsabilité du Secrétariat envers la CMP.

4. À sa septième session tenue en 2005, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP) a décidé qu'il faudrait procéder à une évaluation indépendante du financement et des structures de la CIPV qui porterait notamment sur les répercussions de la transition future de la CIMP à la CMP. Cette évaluation a été achevée en 2007 et l'Équipe chargée de l'évaluation a présenté le rapport au Comité du programme de la FAO à sa 98<sup>ème</sup> Session qui s'est tenue en octobre 2007. Les quelque 60 recommandations ont été minutieusement examinées par le PSAT qui fera une série de recommandations à la CMP pour examen, parmi lesquelles figurera la nomination d'un secrétaire à plein temps pour la CMP.

## II. ÉLABORATION, ADOPTION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES NIMP

### Comité des normes

5. Le Comité des normes s'est réuni à Rome en novembre 2007 et a recommandé que les projets de NIMP suivants soient présentés à la troisième session de la CMP pour adoption:

- amendements à la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*);
- établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae);
- remplacement ou réduction de l'utilisation du bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire; et
- méthodes d'échantillonnage des envois.

### Groupes de travail d'experts

6. Un groupe de travail d'experts s'est réuni pour réviser les NIMP suivantes:

- NIMP n° 7 (*Système de certification à l'exportation*); et
- NIMP n° 12 (*Directives pour les certificats phytosanitaires*).

### Groupes techniques

7. Depuis octobre 2007, les groupes techniques suivants se sont réunis:

- Le Groupe technique sur le glossaire (octobre 2007) a examiné les observations des pays sur les projets de normes pour ce qui était des termes et définitions nouveaux et révisés, a poursuivi les discussions sur la terminologie ainsi que l'élaboration du projet de supplément sur la terminologie de la CDB en rapport avec la NIMP n° 5 et a achevé les travaux sur le glossaire annoté des termes phytosanitaires.
- Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (décembre 2007) a examiné 16 nouvelles communications sur les traitements phytosanitaires concernant les questions de l'irradiation, des mouches des fruits et des solutions de remplacement du bromure de méthyle à prendre en compte dans la NIMP n° 15 (*Directives pour la réglementation de matériaux d'emballage à base de bois dans le commerce international*).

- Le Groupe technique sur les zones exemptes et les approches systémiques pour les mouches des fruits (décembre 2007) s'est réuni pour élaborer une annexe relative à la NIMP n° 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits*) sur les procédures de piégeage pour les mouches des fruits.

### III. ÉCHANGE D'INFORMATIONS

#### **Le Portail phytosanitaire international**

8. Le maintien de la navigation à partir du Portail phytosanitaire international (PPI) en anglais, en français, en espagnol et en arabe est un défi permanent à cause des ressources requises et de la nécessité de suivre les nombreux changements. Les travaux de traduction pour pouvoir naviguer sur le site en chinois ont commencé.

#### **Ateliers sur le renforcement des capacités**

9. Le Programme de renforcement des capacités sur l'échange d'informations de la CIPV a été amélioré en 2007 pour faire en sorte que, par l'intermédiaire de leur éditeur du PPI, les pays:

- aient une connaissance de base de leurs obligations en matière d'échange d'informations dans le cadre de la CIPV;
- se familiarisent avec le Portail phytosanitaire international (PPI) et le considèrent comme le système préféré d'échange d'informations phytosanitaires officielles; et
- reçoivent une formation qui leur permette de télécharger leurs informations phytosanitaires vers le PPI et de tenir ces informations à jour.

10. À ce jour, 288 éditeurs d'ONPV venant de 135 pays et 18 éditeurs d'ORPV ont reçu une formation dans le cadre de dix ateliers régionaux et infrarégionaux de formation au PPI qui ont été organisés jusqu'à la fin de juin 2007. Toutes les régions ont maintenant pu bénéficier d'au moins un atelier régional sur l'échange d'informations dans le cadre de la CIPV. Conséquence directe de la tenue de ces ateliers régionaux sur le PPI, la quantité d'informations accessibles via le PPI a fortement augmenté. Il faut maintenant s'atteler à faire en sorte que les pays tiennent correctement ces informations à jour et continuent à ajouter de nouvelles informations sur le PPI à mesure qu'elles sont disponibles. L'Appendice 1 fournit un récapitulatif, par région, du pourcentage des pays qui ont utilisé le PPI pour télécharger des informations en rapport avec leurs obligations de signalement dans le cadre de la CIPV.

#### **Points de contact de la CIPV**

11. Le tableau 1 récapitule la situation actuelle concernant les points de contact de la CIPV (parties contractantes et parties non contractantes) et les éditeurs des pays et des ORPV.

**Tableau 1: Récapitulatif de tous les points de contact des ONPV  
et des éditeurs des ONPV et des ORPV**

Région	Parties contractantes		Parties non contractantes	Éditeurs	
	Point de contact officiel	Point de contact non officiel	Point d'information	Parties contractantes et non contractantes	Personnel des ORPV
<b>Afrique</b>	38	0	12	62	4
<b>Asie</b>	18	2	8	41	1
<b>Europe</b>	41	4	2	46	1
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	32	1	1	38	8
<b>Proche-Orient</b>	11	4	1	16	0
<b>Amérique du Nord</b>	2	0	0	3	1
<b>Pacifique Sud-Ouest</b>	11	2	3	21	4
<b>Total</b>	<b>153</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>227</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>166</b>				

12. Le Secrétariat tient par ailleurs à signaler que certaines parties contractantes ont amélioré la tenue à jour des informations sur les points de contact de la CIPV, et les remercie pour ces efforts. Plus de la moitié des informations sur les points de contact de la CIPV sont actualisées pour une année donnée, ce qui améliore considérablement la communication avec le Secrétariat et entre les parties contractantes.

#### **IV. MÉCANISMES POUR LE RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS**

13. En 2007, le Secrétariat a reçu deux demandes d'aide aux fins du règlement de différends. L'une d'elles n'a pas été examinée plus avant mais les discussions sur le second différend se poursuivent.

14. Le Manuel de règlement des différends de la CIPV, qui est désormais disponible dans les langues de la FAO, peut être consulté à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/id/144307?language=fr>.

**Pourcentage de parties contractantes, par région, téléchargeant des informations vers le PPI**

= ((nombre de parties contractantes dans une région ayant un ou plusieurs documents pour une catégorie d'informations)/  
(nombre total de parties contractantes dans la région)) x 100

	<b>Afrique ( 38 )</b>	<b>Asie ( 20 )</b>	<b>Europe ( 45 )</b>	<b>Amérique latine et Caraïbes ( 33 )</b>	<b>Proche-Orient ( 15 )</b>	<b>Amérique du Nord ( 2 )</b>	<b>Pacifique Sud-Ouest ( 13 )</b>
<b>Obligations de signalement</b>							
Description de l'ONPV	45	35	42	52	7	100	31
Législation	34	35	47	46	20	100	31
Rapports sur les organismes nuisibles	8	5	11	30	0	0	31
Listes d'organismes nuisibles réglementés	13	15	40	36	0	100	31
Points d'entrée	40	20	27	49	20	100	46
Action d'urgence	3	0	2	3	0	100	15
<b>Signalement facultatif</b>							
Non-conformité	3	10	0	0	0	0	0
Modalités d'organisation de l'ONPV	8	5	2	9	0	0	15
Situation d'un organisme nuisible	0	5	2	3	0	0	15
ARP/justification des réglementations ...	0	0	9	6	0	0	8
Publications	29	25	20	24	13	0	31
<b>Données téléchargées par le Secrétariat de la CIPV</b>							
Projets	55	85	13	30	47	0	46